ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

secours

Question écrite n° 47150

Texte de la question

M. Jean-Louis Bricout attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en place d'un service citoyen de sécurité civile. Lors du 120e congrès de la fédération nationale des sapeurs-pompiers, le Président de la République s'est déclaré « personnellement favorable » à un service citoyen de sécurité civile dont la durée pourrait même aller jusqu'à un an. Aussi il souhaiterait connaître le calendrier de mise en œuvre d'une telle mesure.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan d'action pour les sapeurs-pompiers volontaires, signé le 11 octobre 2013 à Chambéry à l'occasion du congrès national des sapeurs-pompiers, le volet n° 4 de ce plan vise à faciliter l'accès des jeunes aux activités de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) ou de sapeurs-pompiers volontaires (SPV). La mesure n° 24 de ce plan doit ainsi permettre de développer, par la création d'un service civique citoyen de sécurité civile, la participation des jeunes aux missions de sécurité civile, notamment au sein des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Le Président de la République a précisé par ailleurs, lors de son allocution à Chambéry le 12 octobre 2013 : « le service civique fait partie des dispositifs sous-utilisés parce que peu connus. Je demande donc que le dispositif du service civique soit adapté aux réalités des sapeurs-pompiers. » A ce stade, l'Agence du service civique et les services du ministère de l'intérieur examinent conjointement la faisabilité d'un tel projet et le calendrier prévisionnel de mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : M. Jean-Louis Bricout
Circonscription : Aisne (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47150
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 décembre 2013, page 13402
Réponse publiée au JO le : 4 mars 2014, page 2152